

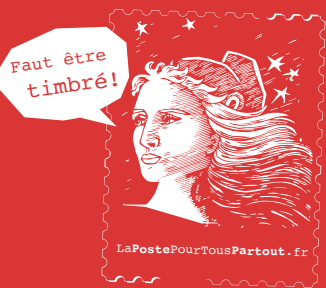
Chalette

Magazine municipal / n°126 / Mai 2021



Place Commune

FERMER NOS BUREAUX DE POSTE ?



SEULEZ L'APPEL SUR CHARGE D'ORG.
LA POSTE, SERVICE PUBLIC POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT
COLLECTIF POSTE - CONVERGENCE DES SERVICES PUBLICS

Menace de fermeture du bureau de Poste à Vésines

> Page 3



Quoi de neuf au Relais assistant-e-s maternel-le-s (RAM) ?

> Page 8

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Un été sportif ? Un Service des sports très actif !

> Page 7



Comme chaque année, le dernier dimanche d'avril est consacré à la journée du souvenir des Victimes et Héros de la Déportation. Chalette, comme traditionnellement, a célébré cette journée avec une cérémonie qui s'est tenue place de la Commune de Paris, dans le quartier de Vésines. Pour le maire de Chalette cette journée est « une des dates les plus importantes dans les cérémonies de commémoration, celle-ci rendant hommage à des anonymes qui se sont engagés dans la résistance pour lutter contre l'occupant nazi, pour que la France garde sa dignité. »

Sommaire

3-4 - **Actualité**
Menace de fermeture du bureau de Poste à Vésines
Mise en œuvre de la représentation parcellaire cadastrale unique
Réaménagement des locaux scolaires

5 - **Portrait**
Asma Manai-Ahmadi, première année comme conseillère municipale déléguée

6 - **Vaccination Covid-19**
Pfizer, AstraZeneca : qui est concerné ? Comment s'inscrire ?

7 - **Sports**
Un service des sports très actif !

8 - **Petite enfance**
Quoi de neuf au Relais assistant-e-s maternel-le-s (RAM) ?

9 - **Solidarité**
Quand la solidarité n'est pas qu'un mot
Énergie, eau, téléphone, loyer : quelles aides ?

10 - **Libre expression**

11 - **Histoire**
Hiram Hutchinson et le droit du travail

12 - **Coups de cœur de la médiathèque/ludothèque**

Chalette Place Commune

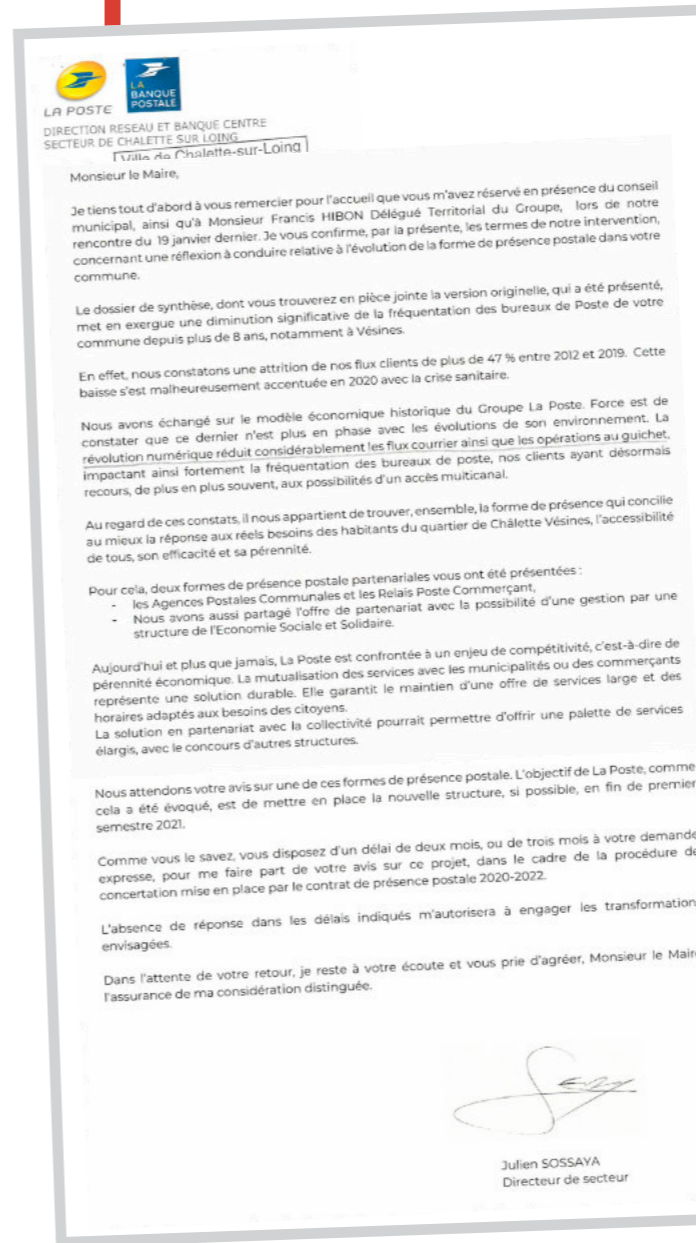
Directeur de la publication : Franck Demaumont
Rédaction : B. Taleb, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur



Actualité

Menace de fermeture du bureau de Poste à Vésines

Le courrier du directeur de la Poste adressé au maire :



Suite au courrier du maire adressé au directeur de la Poste (ci-contre) et aux parlementaires, celui-ci a reçu le soutien de J.-P. Door et de J.-P. Sueur. Une rencontre est prévue avec Monsieur Hibon, délégué territorial du Groupe La Poste et une deuxième avec la présidente départementale de la présence postale, courant mai. Affaire à suivre.

La réponse de Franck Demaumont, maire de Chalette :

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre venue et à celle de M. Hibon, Délégué territorial du Groupe LA POSTE, lors de la séance du conseil municipal du 19 janvier dernier, au cours de laquelle vous nous avez présenté le projet de présence postale sur le territoire de notre commune dans le cadre du **Contrat de présence postale territoriale 2020-2022 (CPPT)** signé en février 2020 entre l'Etat, l'AMF et La Poste.

Vous nous avez confirmé ce projet par courrier reçu en mairie le 29 janvier 2021 à la suite duquel j'ai réuni l'ensemble de mon équipe afin de poursuivre la réflexion engagée et de donner l'avis sur l'évolution de la forme de présence postale telle que vous la proposez, à savoir : transformer le bureau de Poste de Vésines en agence postale communale ou en relais poste commerçant ou le gérer par une structure de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Par la présente lettre, et conformément au délai de réponse imparti, je tiens donc à vous faire part des conclusions de cette réflexion et de la décision collective qui a été prise : **un rejet des trois propositions émises.**

En effet, non seulement nous refusons le projet tel que présenté mais nous souhaitons un rétablissement, voire une augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture de ce bureau de Poste.

Car, incontestablement, comme certains élus l'ont évoqué à la suite de votre intervention au conseil municipal, le quartier de Vésines est le **quartier le plus vivant de la ville** contenant de nombreux commerces et services de proximité. C'est un **quartier industriel** où est implantée l'**usine Hutchinson** représentant un **enjeu local important** au niveau du développement économique. C'est un quartier qui se développe avec la création récente d'une régie de quartier, l'ouverture prochaine d'une annexe du Centre municipal de santé y **favorisant la venue de population.**

En outre, c'est un quartier où la Ville investit pour ses habitants avec la requalification des espaces extérieurs de la rue de la Folie, la construction d'une nouvelle école, montrant un **nouveau dynamisme** avec notamment la mise en œuvre d'une étude urbanistique démarrée en 2020 (consistant dans la requalification urbaine des friches des anciennes écoles).

À la lecture du Contrat de présence postale territoriale, nous observons que celui-ci définit dans ses objectifs :

- « de porter une ambition forte d'amélioration et d'adaptation du service postal de proximité qui permettra de répondre aux attentes diversifiées de la population,
- . un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville avec accompagnement des populations fragilisées,
- . mieux tenir compte des besoins des territoires, notamment en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- . assurer le maintien d'un niveau élevé d'accessibilité aux services postaux,
- . augmenter l'offre et l'accès aux services pour les populations dans les territoires ruraux marqués par une forte fragilité économique et sociale,
- . nouveauté : un rôle renforcé pour les maires dans les décisions d'évolution de l'amplitude horaire des bureaux de poste. »

La transformation du bureau de Vésines telle que proposée est loin d'aller dans le sens des objectifs annoncés.

Au contraire, elle conduit à la diminution des services à la population, à l'accroissement de l'isolement de celle-ci (éloignement et difficultés de mobilité pour rejoindre un autre bureau) ; avec la mise à disposition d'un agent communal pour tenir une agence postale, les missions de la ville se substituent à celles dévolues à LA POSTE ; de plus la présence d'un bureau à Vésines est utile à plusieurs communes des alentours telles que Corquilleroy, Cepoy...

De manière générale, les réductions d'horaires ou les suppressions des bureaux de Poste, particulièrement dans les petites villes et les zones rurales, entraînent un recul du service public de proximité au lieu de répondre aux besoins des administrés, dans l'intérêt général de la population.

Pour toutes ces raisons, la municipalité de Chalette émet un refus aux propositions du groupe La Poste telles qu'annoncées dans son courrier du 27 janvier dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Actualité

Mise en œuvre de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)

Lancée en 2014, la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) est en voie d'achèvement dans le département. La RPCU a vocation à se substituer aux deux représentations parcellaires actuelles – le plan cadastral géré par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la base de données parcellaire gérée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Elle vise à offrir une version modernisée et améliorée du plan cadastral, conforme aux attentes des utilisateurs de l'information géographique. Ce nouveau plan est établi par la DGFIP et l'IGN, en s'appuyant sur leurs savoir-faire respectifs. Plus précisément, **ce nouveau plan cadastral sera la référence en matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti**. Il va permettre aux usagers de disposer d'une représentation unique, homogène et continue des parcelles sur l'ensemble du territoire. Enfin, la consultation des plans RPCU pourra se faire directement sur Internet, à partir du portail rpcu.cadastre.gouv.fr.



Aucun impact fiscal

Ces améliorations en matière cadastrale n'ont aucun impact fiscal, tant pour les collectivités que pour les propriétaires.

Un arrêté du maire du 23 mars 2021

Au vu de ces nouvelles dispositions, la maire a pris un arrêté en date du 23 mars 2021. Celui-ci stipule que les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de Chalette-sur-Loing sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition **à compter du 26 mai 2021 pendant une durée d'un mois**. Ceux-ci ou leurs représentants qualifiés pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site www.rpcu.cadastre.gouv.fr

Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir aux centres des impôts fonciers territorialement compétents leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

Réaménagement des locaux scolaires

Nous évoquons dans notre numéro de mars le dédoublement des classes de CP et de CE1 décidé par le ministère de l'Éducation nationale et ses conséquences : la nécessité de trouver de l'espace et le réaménagement de certaines écoles. Ainsi, mercredi 31 mars, il a été procédé au déménagement des préfabriqués situés à l'ancienne école de Vésines pour les installer à l'école Henri-Barbusse au Lancy (voir les photos). Cette opération sera également l'occasion de procéder à la réfection de la petite cour de cette école afin que, dès septembre, les élèves trouvent de bonnes conditions d'étude et une belle cour pour se défouler.



Petit historique

Pour rappel, les modulaires qui viennent d'être installés à l'école du Lancy ont été achetés par la Ville en 2012 – 2013 afin de pallier le manque de classes dans l'ancienne école de Vésines et dans l'objectif d'être réutilisés en cas de besoin. A noter que ces derniers sont climatisés et disposent de toilettes. D'autre part, ils comprennent une salle qui sert de Bibliothèque centre documentaire (BCD) et de salle informatique.

Portrait

Asma Manaï-Ahmadi première année comme conseillère municipale déléguée



Voilà déjà un an qu'Asma Manaï agit au sein de la majorité municipale en tant que conseillère municipale déléguée à la parentalité. Certes, Asma ne découvre pas la fonction de conseillère municipale puisqu'elle entame son deuxième mandat ; mais la nouveauté, c'est que désormais elle a en charge une délégation.

Qui est la citoyenne Asma Manaï ?

Chalettoise depuis sa tendre enfance, mariée, mère d'une petite fille, Asma est embauchée à Hutchinson en intérim en 1988 et obtient un CDI en 1989 ; elle y occupe un poste de technicienne « Hygiène, sécurité, environnement (HSE) » et assume des responsabilités syndicales à la CFDT. Fille de parents tunisiens - son père travaillera une bonne partie de sa vie à Hutchinson - elle subira durant son cursus scolaire beaucoup de préjugés, malgré une très bonne maîtrise du français, qui l'empêcheront de suivre des études supérieures. Plus tard, elle se battra pour que ses sœurs puissent suivre les études qu'elles souhaitent, en adéquation avec leurs envies et leurs compétences et non pas en fonction de leur origine. Une bataille gagnée par Asma dont elle n'est pas peu fière. De sa mère, elle retiendra l'image d'une femme ouverte sur le monde, indépendante et libre, et qui aura contribué à l'émergence de la femme qu'Asma est devenue.

La conseillère municipale déléguée Asma Manaï

Pour Asma, la citoyenne et l'élue qu'elle est ne constituent qu'une seule et même personne. « Je n'agis pas différemment lorsque j'ai la casquette d'élue ou quand je la quitte pour retrouver ma vie de citoyenne chalettoise "normale", je ne me prends pas pour ce que je ne suis pas. J'aime les gens, je n'ai aucun a priori sur qui que ce soit. Et puis, en vivant à Chalette on apprend et on grandit avec le "Vivre-ensemble". Un vécu qui est sans doute à l'origine, avec d'autres, de mes différents engagements, qu'ils soient syndicaux ou autres, et qui m'a conduite à repartir pour un deuxième mandat municipal. J'ai accepté d'être élue avant tout pour répondre aux attentes et aux besoins des Chalettois. »

Déléguée à la parentalité, pourquoi ?

« Petite, j'ai été bercée dans les échanges parents-enfants. J'en ai retiré une grande richesse. Aussi, lorsque s'est présentée cette délégation, après une petite réflexion je n'ai pas hésité longtemps. De plus, ce qu'on appelle la parentalité est un domaine vaste qui regroupe la crèche, le Relais assistant-e-s maternel-le-s (RAM) et le Service enfance-famille avec des objectifs différents mais complémentaires. L'enfant est un être en devenir ; il convient donc de tout mettre en œuvre pour qu'il puisse s'accomplir dans de bonnes conditions. C'est mon objectif : tout mettre en œuvre avec les professionnels pour que les parents et les enfants trouvent des structures, des lieux d'échanges, pour

répondre à des questionnements, des problématiques, mais aussi pour se détendre, découvrir d'autres cultures, échanger sur les pratiques des uns et des autres, trouver des réponses à des situations, partager des moments ludiques et festifs qui sortent de la vie quotidienne », explique Asma qui semble intarissable sur le sujet.

Et Asma de dévoiler ses projets...

« En tant que conseillère municipale déléguée à la parentalité, j'ambitionne de développer ce service, d'autant que nous venons de recruter une responsable qui a plein de projets qu'elle devrait pouvoir réaliser avec succès avec les animatrices qui sont elles-mêmes très impliquées. D'autre part, avec l'accord du Conseil municipal, j'envisage que la Ville adhère au Programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) et ce, en partenariat avec l'association Espace. En effet, soutenu par l'Agence régionale de la santé (ARS), ce programme poursuit plusieurs objectifs :

- valoriser et soutenir les compétences parentales,
- élargir l'éventail des pratiques parentales,
- développer les compétences psychosociales des enfants,
- renforcer et faciliter les relations parents-enfants.

Ce dispositif s'adresse à toutes les familles constituées d'enfants de 3 à 15 ans, à celles qui se posent des questions pour "faire encore mieux", à celles qui se sentent dépassées. Une des spécificités est d'intervenir à la fois auprès des parents et des enfants, et sa particularité est d'accueillir toute la famille autour d'exposés, de discussions, d'exercices, de supports vidéo, de jeux de rôle et d'activités à réaliser à la maison » précise Asma.

Des thématiques diverses, ancrées dans le quotidien

« Pour le programme 6-11 ans, les ateliers parents aborderont l'intérêt et la pratique de l'attention positive à l'enfant, la gestion du stress et des émotions, la communication verbale et non verbale, la gestion familiale des écrans, la discipline adaptée et non violente, la résolution de conflits. Les ateliers enfants tourneront autour de l'aptitude à la communication, la gestion des émotions et de la colère, la résistance aux pressions, la régulation des conflits, l'affirmation de soi dans le respect de l'autre, le développement de l'esprit critique et le respect des règles familiales. Enfin, les ateliers familles seront, eux, le lieu où s'exprimeront l'expérimentation et le renforcement du lien parent-enfant ».

Et Asma de conclure : « Autant de problématiques concrètes qui aideront parents et enfants à s'épanouir et dans lesquelles les familles chalettoises devraient se retrouver. »

Vaccination Covid-19

Pfizer, AstraZeneca : qui est concerné ? Comment s'inscrire ?



Plus que jamais l'heure est à la vaccination car il faut sortir de cette crise sanitaire : plus de 100 000 morts en France et plus de 3 millions dans le monde.

Il est temps de tourner la page, reconquérir nos libertés et retrouver une véritable vie sociale et culturelle rapidement.

En effet, après un an de pandémie, le virus circule toujours, il mute et il est quand même très probable qu'il se maintienne dans la nature et infecte l'humain régulièrement.

Les vaccins constituent un progrès énorme

Le virus a encore beaucoup de monde à infecter, or, en se vaccinant on le combat et cela permet d'avoir moins de patients hospitalisés - ainsi de diminuer la pression insoutenable sur les hôpitaux et ses personnels soignants- et d'arriver à une immunité collective plus rapidement. Cela va accélérer l'équilibre à venir entre le virus et l'humain.

Si à l'été on arrive à 10 millions de personnes vaccinées, on sera à 20 ou 30 millions de Français qui ont rencontré le virus ou sont vaccinés. Cela commencera à générer un effet positif.

Les chercheuses et chercheurs du monde entier ont réussi à découvrir des vaccins contre la Covid-19 en un temps record, à peine un an, il faut saisir cette opportunité.

La campagne de vaccination lancée nationalement s'accélère petit à petit, même si la livraison des doses est fluctuante. Toutefois, la Ville, le Centre municipal de santé (CMS) et le personnel municipal sont mobilisés et

s'organisent pour offrir au plus grand nombre la possibilité de se vacciner.

Vous avez l'âge requis, vous présentez certaines pathologies (solidarites-sante.gouv.fr), vous voulez vous protéger et protéger vos proches, vous avez envie de retrouver dès que possible une vie plus normale. Alors, n'hésitez plus, vaccinez-vous.

Comment faire ?

Pour le vaccin Pfizer : il est désormais ouvert aux personnes âgées de 60 ans. La vaccination se déroule salle Carnot à Montargis. Les Chalettois-es concerné-e-s qui souhaitent recevoir ce vaccin peuvent s'inscrire auprès du SEMURPA au 02.18.12.01.88.

Pour le vaccin AstraZeneca : **tou-te-s les Chalettois-es âgé-e-s de 55 ans et plus**, avec ou sans comorbidité, peuvent s'inscrire sur une liste :

- soit par téléphone : 02.38.89.59.30 ou 06.45.21.26.55
- soit par courriel : vaccination.covid@ville-chalette.fr
- soit en remplissant le formulaire dédié sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr

À noter qu'à ce jour, le délai recommandé entre les deux injections est de 10 à 12 semaines (pensez à vous organiser en conséquence).

Pour rappel, le CMS est soumis aux directives des autorités sanitaires et la pratique de la vaccination dépend des quantités livrées. Le CMS et les médecins subissent les mêmes désagréments que la population, malheureusement. Merci de ne pas tenir nos services municipaux responsables d'une situation dont ils n'ont absolument aucune maîtrise.

Sports

Un Service des sports très actif !



Même si la situation sanitaire a compliqué les choses, le Service des sports de la Ville est resté très actif tout au long de l'année scolaire avec une équipe composée de David, Jean-Pierre, Anaïs et Florent. Et il en sera de même en juillet et août, durant les vacances scolaires.

Des activités en milieu scolaire

Depuis septembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire, Anaïs a la charge de l'organisation des cycles scolaires (hors natation). Elle encadre une multitude d'activités pour les CP, CE1 et CE2 avec, essentiellement, de l'athlétisme et de la gymnastique. Ces activités se déroulent durant le cycle scolaire, matin et après-midi, à raison d'une moyenne de sept séances d'une heure et demie. C'est ainsi que d'ici la fin de l'année scolaire, chaque CP, CE1 et CE2 des cinq groupes scolaires de la ville aura pu bénéficier de ces rendez-vous avec le Service des sports de la Ville. Le traditionnel cycle APPN¹ pour toutes les classes de CM1 et CM2 se dirigera vers une autre formule pour respecter les règles sanitaires et les conditions de sécurité. Ainsi, nos éducateurs travailleront avec certaines classes autour de la voile, du golf ou encore de la course d'orientation.

Sur le temps périscolaire, il y a également les activités conduites par Florent. Elles se déroulent à l'école Camille-Claudel, dans le Bourg, et ne sont concernées que les enfants du CP au CE2. Durant une heure et demie, à la pause méridienne, une douzaine d'enfants sont invités à pratiquer ou découvrir une discipline. Du sport, oui, mais pas seulement, car lors de ce rendez-vous, en plus de la pratique sont inculquées les valeurs du sport, respect, entraide, éducation... et pour montrer aux enfants leur évolution dans la pratique et le comportement, un bilan est fait avant chaque période de vacances.

Une école de voile municipale

Dans le cadre du développement de la base de loisirs, une école de voile devrait voir le jour prochainement sous la coordination et l'encadrement de Florent, ceci

courant mai. Celle-ci sera ouverte pour la première année aux 7-11 ans, avec une activité sur support Optimist², en double si la situation le permet, sinon chaque élève sera seul. Avec l'ouverture de cette école de voile, il est envisagé de créer une continuité d'apprentissage encadré par les éducateurs sportifs de la municipalité : les cycles de natation dès la maternelle jusqu'en CM2, puis les séances APPN avec le premier contact avec le nautisme, et pour ceux qui le désirent l'opportunité de poursuivre leur formation sportive à l'école municipale de voile. Les plus mordus pourront enrichir leur technique en rejoignant le club local « Nautic Évasion Chalette ».

Et l'été dans tout ça ? Oui, il sera aussi sportif.

Néanmoins, pas de séjours ni de stages cet été avec le Service des sports de la Ville de Chalette, la situation sanitaire étant hélas passée par là. Il sera toutefois sportif.

Durant les deux mois estivaux, avec Jean-Pierre à la direction, il sera possible de pratiquer, du lundi au mercredi, plus d'une dizaine d'activités sportives, terrestres (tir à l'arc, rando, pétanque...) et nautiques, soit le matin de 9h à 11h30, soit l'après-midi de 14h à 16h30. Pour ces actions qui se dérouleront sur inscription et avec un tarif unique, des groupes de 10 personnes maximum seront constitués. Nous reviendrons dans le CPC de juin sur les modalités d'inscription.

Toujours durant les vacances d'été, une nouveauté à la base de voile municipale : la possibilité de louer des paddles et des canoës de 2 à 4 places, à la journée. Pour ces locations, une condition : il sera obligatoire pour les mineurs de passer un test de nage. Sans oublier bien sûr l'ouverture de la baignade, fin juin, avec son *Pavillon bleu*.

1. Activités physiques de pleine nature.
2. Petit dériveur en solitaire, conçu en 1947 pour l'usage des enfants (jusqu'à 15 ans)

Petite enfance

Quoi de neuf au Relais d'assistant·e-s maternel·le-s (RAM) ?



Comme l'ensemble des services publics, associations ou structures diverses, la crise sanitaire que nous vivons a contraint tout un chacun à repenser ses modes de fonctionnement, à en imaginer d'autres, à l'instar du RAM de Chalette. Ainsi, avec l'arrivée de la troisième vague, le confinement s'est durci et les ateliers qui étaient autorisés en juin ont été suspendus. Mais le RAM, avec à sa tête Dina Jonata, a su inventer et s'adapter.

Accompagnement et valorisation des fonctions des assistantes maternelles : « Le défi RAM ».

Dans cette période singulière de pandémie où la recommandation primordiale est de rester chez soi pour limiter la transmission du virus, le RAM a adapté l'accompagnement des assistantes maternelles dans les activités d'éveil auprès des enfants qu'elles accueillent via « Le défi RAM ».

Ce défi vise plusieurs objectifs :

- **garder le lien** avec les assistantes maternelles en échangeant sur le quotidien, les difficultés et le stress liés à la crise afin d'éviter leur isolement,
- **veiller au bien-être** des assistantes maternelles par des échanges ; ainsi, si des problématiques surviennent, le RAM peut apporter des conseils pour permettre de prendre du recul et relativiser ;
- **valoriser le travail** quotidien des assistantes maternelles auprès des enfants confiés par les familles.

« Le défi RAM », c'est quoi ?

Chaque semaine, un défi (une thématique d'activité, par exemple « le blanc ») est envoyé aux assistantes maternelles. Celles-ci ont toute la semaine pour travailler avec les enfants sur ce thème. À la fin de la semaine, les assistantes maternelles envoient au RAM une ou plusieurs photos avec leurs commentaires sur les activités réalisées. Ce défi, pédagogiquement parlant, vise à favoriser la relation entre la professionnelle et l'enfant par la parole, le contact, l'observation et donc la bienveillance.

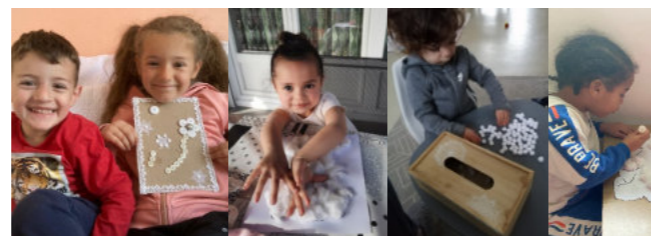
Une fenêtre ouverte chez mon « ass'mat »

Et tout le travail accompli durant ces périodes ne tombera pas dans l'oubli puisque l'objectif final est de présenter, sur un support qui reste à définir, les photos et les témoignages recueillis. Au-delà de la valorisation du travail des assistantes maternelles, ce support sera un outil de promotion qui pourra être porté à la connaissance des familles, notamment celles qui n'auront pas pu obtenir une inscription à la crèche, faute de place.

Mise à jour de la liste des gardes à domicile

Toujours dans l'objectif d'informer les familles à la recherche de moyens de garde à domicile et d'assistantes maternelles pour des horaires atypiques, le RAM travaille actuellement à la mise à jour de la liste des professionnelles. En effet, le besoin d'accueils en horaires atypiques s'accroît sur le territoire. Aussi, afin d'augmenter l'offre le RAM fait appel aux candidat·e·s intéressé·e·s par la garde à domicile pour qu'ils se fassent connaître et soient répertorié·e·s au sein de la structure : 02.18.12.01.95 ou dina.jonata@ville-chalette.fr

Cette liste étant mise à jour, les assistantes maternelles qui n'ont pas d'enfants accueillis à leur domicile et qui remplissent les conditions (véhicule et disponibilité familiale) seront également répertoriées. Des partenaires, tels Pôle emploi, l'Espace multi services, la Mission locale, etc., seront aussi sollicités pour enrichir cette liste. Dans un second temps et dès que les mesures sanitaires le permettront, le RAM conviera toutes les personnes concernées à une réunion d'information et de sensibilisation à l'accueil du jeune enfant.



Solidarité

Quand la solidarité n'est pas qu'un mot



Chalette, ville solidaire, un slogan souvent repris dans les pages de notre magazine à diverses occasions. D'aucuns diront que ce ne sont que des mots. Pourtant les Chalettois le savent : chaque fois que la commune a dû faire face à des situations difficiles, comme par exemple l'épisode des inondations de 2016 encore très présent dans les esprits, la Ville, les associations et les habitants se sont levés, rassemblés pour faire face. De même, lors du premier confinement, voici un an, la solidarité envers les plus fragiles s'est organisée. Des organismes et des associations, le CCAS¹, des habitants, du personnel municipal ont redoublé d'énergie pour apporter leur aide aux plus vulnérables.

L'ACOTAM² renouvelle son action

La crise sanitaire a plongé beaucoup de familles dans des difficul-

tés. Aussi le conseil d'administration de l'ACOTAM a-t-il décidé de renouveler son action de solidarité envers les personnes fragiles et dans le besoin de la commune. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, l'association va livrer au CCAS, dans les semaines qui viennent, 150 colis alimentaires. Un grand merci, donc, à cette association pour ce geste solidaire qui viendra compléter les actions des organismes et des associations, tels que le Secours populaire et les Restos du cœur, entre autres, très sollicités et qui œuvrent tout au long de l'année en direction des plus démunis.

1. Centre communal d'action sociale.

2. Association des citoyens originaires de Turquie de l'agglomération montargoise.

Énergie, eau, téléphone, loyer : quelles aides ?

Si vous rencontrez des difficultés pour payer vos factures d'énergie, d'eau, de téléphone ou de loyer, le FUL et Action logement peuvent vous aider.

Le Fonds unifié logement (FUL)¹ permet d'aider au règlement d'impayé de loyer. Toutefois, pour en bénéficier il est nécessaire d'avoir repris les paiements de votre loyer durant trois mois au minimum. Le plafond de l'aide est de 3 000 euros par an et par ménage. L'aide est règlementée par un plafond de ressources. D'autre part, il convient de ne pas dépasser un taux d'effort, c'est-à-dire que le montant du loyer ne doit pas dépasser 30 % des ressources.

Le FUL énergie et eau permet d'aider au règlement de factures d'énergie (électricité et gaz) et de factures d'eau impayées. Pour bénéficier de cette aide, le solde antérieur ne doit pas être trop élevé, et il convient que 5 % des impayés soient déjà réglés. À l'instar du FUL logement, l'aide est octroyée sous conditions de ressources.

• **L'énergie - Attention !** Seuls EDF et Engie sont partenaires du FUL. Le montant de l'aide s'élève à 550 € maximum, par an et par ménage

• **L'eau** - Le FUL prend en charge uniquement les factures d'eau ; l'aide ne tient pas compte des factures d'assainissement. C'est-à-dire que seule la consommation d'eau est prise en compte. **Important** : la trêve hivernale étant prolongée jusqu'au 31 mai, les fournisseurs ne peuvent pas couper l'énergie en cas d'impayés.

Que ce soit pour le FUL logement ou le FUL énergie et eau, les personnes n'ayant pas d'enfants mineurs à charge peuvent se rapprocher du Centre communal d'action sociale (tél. : 02.18.12.01.92) pour obtenir des renseignements complémentaires ; les familles composées d'enfants mineurs peuvent se rapprocher de la Maison du Département (tél. : 02.38.87.65.65).

Action logement² agit pour l'accès au logement des ménages modestes, des salariés et des locataires. Cette action se caractérise par la collecte de fonds auprès des entreprises, le financement de logements sociaux et l'octroi d'aides et de garanties à ceux qui en ont besoin. Ces aides sont de plusieurs ordres :

- aide pour régler les charges de logement,
- aide à un garant pour obtenir votre logement,
- une garantie pour louer sereinement un bien,
- aide pour payer votre loyer,
- aide pour aménager le logement des personnes âgées,
- aide pour vous rapprocher de votre travail.

Il existe également une plateforme locative entièrement digitalisée qui donne accès aux logements disponibles : AL'in.

1. Dispositif géré par le Conseil départemental en partenariat avec des communes du Loiret, des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, les bailleurs sociaux, des fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone. Il a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières.

2. Contact téléphonique Action logement Montargis : 02.38.78.18.87.

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

La délinquance

Actuellement, la délinquance, sous de multiples formes et incivilités, a pris sa place dans notre société et connaît une hausse importante, ici, dans notre région comme partout en France : ce phénomène est, de plus, accentué par les méfaits économiques de la crise sanitaire qui appauvrit une partie des habitants des quartiers populaires.

Les jeunes, qui ne voient plus l'intérêt de l'école, attirés par l'attrait de l'argent facile issu de trafics illicites, relayé et alimenté par les réseaux sociaux, se retrouvent vite en décrochage scolaire et à la merci d'influences néfastes.

La Ville de Chalette, à travers ses élus, est bien consciente de ces problèmes, augmentés et aggravés depuis quelques années par les insuffisances de l'État, peu soucieux de la qualité de vie de ces citoyens des cités : ghettoïsation, isolement dû à l'offre insuffisante et inadaptée de transports en commun, disparition de la police de proximité, commissariats en sous effectifs, etc. C'est pour cela qu'elle s'engage à tout mettre en œuvre pour remédier à ces manques, avec par exemple le renforcement des éducateurs spécialisés dans les quartiers qui pourraient améliorer le lien avec les jeunes.

Tout individu a le droit de croire en son avenir, alors mobilisons-nous et construisons ensemble avec nos adolescents cet avenir, leur avenir, et aidons-les à trouver des solutions pour qu'ils vivent une jeunesse saine et épanouie : n'oublions pas que nos jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain !

Élu.e-s socialistes

Pour un vrai centre-ville à Châlette

Le projet d'aménagement du bourg de notre commune cherche à apporter des réponses à 2 réalités très importantes oubliées par certains : une pénurie de logements sociaux et la volonté d'ancrer un véritable centre-ville au cœur de notre commune. Contrairement aux idées reçues, il manque des logements sociaux à Châlette. En effet, les demandes sont toujours plus nombreuses chaque année et malgré nos efforts, nous ne parvenons pas à toutes les satisfaire. Il faut donc continuer à construire des logements sociaux dans notre commune tout en facilitant l'accès à la propriété.

Des rues où les habitants flânent, se donnent rendez-vous, prennent un café, font les boutiques... Un quartier ordinaire ailleurs mais qui fait rêver les habitants du bourg et plus largement tous les Châlettois. Le nouvel aménagement du bourg, qui a bénéficié d'une longue phase de concertation avec les habitants du quartier, verra la construction de logements flambant neufs qui auront un accès direct à la place Jean-Jaurès. Des commerces de proximité verront également le jour autour de la place. Le chantier s'inscrit dans l'effort de renouvellement et de revitalisation au long cours de notre commune, où se côtoient pistes cyclables, aménagement de la base de loisirs, coulée verte, réaménagement de la place Jean-Jaurès, etc. À l'échelle locale, une petite révolution urbaine...

Un nouvel élan pour Chalette

Conseil municipal du 13 avril 2021

SÉCURITÉ. Les riverains se plaignent de nuisances venant du regroupement de personnes la nuit sur le parking de la salle de sports située allée Jean-Zay. Déjà en 2019 cela avait été signalé, après notre intervention publique au dernier conseil municipal la mairie vient enfin de bloquer l'accès des véhicules. C'est un premier pas. Des caméras et une action plus volontaire des autorités publiques et des services de police seront nécessaires sur le long terme.

POLITIQUE. Le conseil municipal se prononçait sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint au maire, illustrant ainsi les tensions qui existent au sein de la majorité municipale. Nous n'avons pas pris part à ce vote et avons souhaité que la majorité parvienne à se stabiliser au-delà des divergences politiques. Agir concrètement dans l'intérêt des habitants qui nous ont fait confiance est pour nous le premier rôle des élus.

Contact: facebook/un nouvel élan pour chalette. Mél : cyril.faure@ville-chalette.fr. Courrier : M. Faure Cyril, conseiller municipal - Mairie - 1, place de la République - 45120 Chalette-sur-Loing

Changement de cap pour Chalette

En France, on parle beaucoup de l'emploi des jeunes et du chômage important de cette catégorie de la main-d'œuvre. Le problème est réel et d'ampleur. Avec un jeune sur quatre au chômage, la France est un pays où ce phénomène préoccupe au plus haut niveau. À Chalette, la priorité était soit-disant portée sur la jeunesse mais qu'en est-il réellement ? Avec cette pandémie, les jeunes sont de plus en plus préoccupés par leur situation qui tourne au désastre (l'emploi, la santé, la prévention...). Il est temps de mettre en place des actions pour leur permettre de survivre et d'améliorer leurs conditions de vie. Mettre en œuvre une politique jeunesse, c'est aussi réfléchir aux moyens que l'on se donne pour répondre aux objectifs fixés. Alors M. le maire quels moyens leur donnez-vous pour que les jeunes puissent s'épanouir et s'en sortir ? Des actions concrètes avec les associations et les partenaires professionnels pourraient être un bon commencement ?

Histoire

Hiram Hutchinson et le droit du travail

Texte : Lucille Gérard

Les débuts de l'entreprise Hutchinson à Langlée n'ont pas été simples pour les ouvriers français. H. Hutchinson fit venir une vingtaine de spécialistes américains afin de former les travailleurs chalettois et des alentours à la fabrication de pièces en caoutchouc (chaussures, vêtements imperméables). La barrière de la langue n'a pas été chose facile mais des innovations sociales ont considérablement modifié la population chalettoise.

Le 12 mai 1855, Hiram Hutchinson établit le règlement intérieur de l'entreprise qui érige les premières règles, notamment en matière de salaires. Ceux-ci sont calculés à la pièce ou bien à la journée, et sont versés toutes les deux semaines. Les ouvriers doivent cependant payer leurs outils. Concernant les fêtes chômées, on en dénombre quatre : l'Ascension, la Fête de l'Empereur (puisque Napoléon III, au pouvoir à cette époque, règne de 1852 à 1870 en tant qu'empereur), la Toussaint et Noël. Une semaine de travail comporte six jours ouvrés et le dimanche comme repos. Chaque jour représente douze heures de travail dans lesquelles le repas n'est pas compris. Les ouvriers commencent à 5 heures 30 du matin pour finir à 19 heures. Ils petit-déjeunent et déjeunent sur place. Plusieurs comportements sont proscrits, comme fumer, apporter de l'alcool, apporter un sac dans l'atelier ou encore parler. Tout retard de cinq minutes est sanctionné par une amende prélevée sur le salaire. D'ailleurs, la totalité du salaire peut être confisquée si les ouvriers sont indisciplinés ou produisent un travail défectueux.

Des avancées sociales novatrices sur un territoire à dominance rurale

En réalité, même si cela peut nous paraître strict, le fonctionnement de l'entreprise et le traitement des salariés faisaient l'objet de convoitise car Hutchinson a mis en place des initiatives sociales relativement en avance sur son temps. Par exemple, dès le mois de février 1855 est mise en place une caisse de secours avec une cotisation à la hauteur d'1,5 % prélevée sur le salaire des ouvriers, ce qui leur permet d'obtenir des soins médicaux gratuits dispensés à l'usine par un médecin, et même une aide s'ils sont malades ! Les Hutchinson refusent également d'employer des jeunes de moins de douze ans, ce qui représente une mesure avant-gardiste de près de vingt ans sur la loi de 1874. Au-delà de cet âge, les enfants ne peuvent être embauchés que sur accord de leurs parents et après avoir réalisé leur première communion.

Une métamorphose du territoire et de la population

Les emplois proposés par l'entreprise Hutchinson ont également eu un impact important sur le niveau de vie des Chalettois. Dès 1953, les effectifs dans les écoles de la ville ont connu une nette augmentation. Le lien ? Les Hutchinson exigeaient que leurs ouvriers sachent lire mais également écrire. Les familles ont donc placé leurs enfants dans les lieux où il leur était possible d'acquérir ces compétences. Parmi les autres avancées importantes, on notera la construction de logements, près de quatre-vingts, tous dotés d'un jardin accueillant des arbres fruitiers et un potager, loués trois francs aux travailleurs. Les salaires représentent également une part importante des changements inhérents à l'arrivée de l'usine. Un ouvrier est payé en moyenne 4,15 francs par jour, là où un travailleur des champs gagne environ un franc par jour. Cette augmentation a eu pour conséquence d'élever le prix des terrains constructibles qui, en une dizaine d'années, est passé de 1200 francs l'hectare à 5000 francs. C'est ainsi que la ville et le quartier de Vésines en particulier se sont considérablement développés grâce à l'arrivée d'une telle entreprise sur le territoire. En 1867, Chalette compte alors neuf-cents habitants dont près de la moitié à Vésines.

Source : *À la rencontre d'Hutchinson*, par Jacques Warschnitter, aux éditions Chotard et associés.



Hiram Hutchinson

État civil :

Naissances :

- Sultan KHALID
- Hafsa AYGÜN
- Idil AYDOGAN
- Esrin BOZKURT
- Léo ELZEYN
- Meva SERT
- Meva SOFUOGLU

Mariages :

- Emel EMREM & Mesut UCAR

Décès :

- Christian NIGON
- Didier MAY
- Gérard BRUCY
- Fabrice GOUDOU
- Ali NADHI
- Robert GENET
- Louis CLEMENCEAU
- Anne GILLET

EN BREF

Élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans et pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. Sinon, si vous n'êtes pas inscrit-e, vous avez **jusqu'au vendredi 14 mai** pour réaliser vos démarches

- **en mairie**, sur rendez-vous au 02.38.89.59.57 – elections@ville-chalette.fr. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de trois mois (facture eau, téléphone, quittance de loyer à votre nom...),
- **sur servicepublic.fr**

Une petite sélection de romans, albums, CD ou jeux proposés par l'équipe de la médiathèque de Chalette, à emprunter ou à consulter sur place bien sûr :



Nuit étoilée

Album jeunesse
Jimmy LIAO

L'auteur taïwanais glisse de nombreuses références artistiques (Van Gogh, Magritte...)

dans son récit sombre et sans compromis, mais aussi porteur d'espoir grâce à la beauté d'un ciel étoilé la nuit ou de la mer immense qui s'étend à l'infini. Un album d'une intensité rare. On y parle de l'enfance et de la méchanceté des enfants entre eux, mais aussi de la difficulté de ne pas entrer dans le moule et d'être spécial... Mais on parle aussi d'amour, de deuil et d'amitié. Un voyage onirique, bercé tantôt de vives couleurs tantôt de sombres ténèbres, qui peut avoir plusieurs sens de lectures. Un chef d'oeuvre auréolé de magie et étrangement reconfortant : jamais tristesse n'a été aussi belle !

Coco le virus

Paul et Marguerite
LIVRON

Le confinement, les super-héros, l'école à la maison, le télétravail, les masques, les virus – le système immunitaire, le pangolin, les

écrans, la peur, le deuil... Repris du site cocovirus.net, la BD du confinement regroupe une trentaine de thèmes qui suivent l'évolution de la crise tout en répondant aux nombreuses questions soulevées par les enfants pour comprendre cette période particulière. Une histoire limpide entre gravité et humour rafraîchissant !



Someday tomorrow maybe

CD
Lola MARSH

Le duo indie pop israélien nous offre un nouvel album aux mélodies entraînantes.

L'étreinte

Roman adulte
Flavie FLAMENT

Comment s'aimer au temps du Covid ? Un homme et une femme tombent amoureux à l'heure où ils ne peuvent plus se voir.

Comment vivre le désir lorsqu'il est impossible de se toucher et de s'étreindre ? Et quand ils le pourront enfin, qu'adviendra-t-il de leur histoire ? Sensible et profond, « L'étreinte » explore avec finesse le manque, le fantasme et les clefs de l'attachement.



Sur un air de fado

BD adulte
Nicolas BARRAL

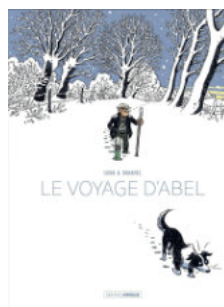
Barral nous emporte dans le Portugal des années de la dictature dans cette belle bande dessinée aux couleurs sépia. L'atmosphère, à la fois légère et grave, est très bien rendue et nous évoluons avec le personnage principal, ses souvenirs, son engagement dans le beau décor de Lisbonne.



Le voyage d'Abel

BD adulte
SIVAN et
DUHAMEL

Abel vit seul avec son chien, ses deux vaches et ses brebis. Il n'a jamais quitté son village. Pourtant, toute sa vie, il a rêvé de parcourir le monde, et imaginé de lointains voyages. En ce mois de septembre, et ce malgré son âge, Abel a décidé de partir en Éthiopie.



COUP DE CŒUR DE LA LUDOTHÈQUE

LES AVENTURIERS DU RAIL

Un jeu familial qui peut soit se jouer et se terminer tranquillement avec politesse et courtoisie, et avec un réel plaisir, ou bien, pour les joueurs avides de coup bas, un jeu qui peut être aussi un affrontement redoutable. Les règles sont simples. Le jeu est complexe et immersif tout en étant (et c'est paradoxal !) simple et fluide. Un pur plaisir ! Sous plein de formes différentes, la ludothèque possède :

- Les aventuriers du rail
 - Les aventuriers du rail : mon premier voyage
 - Les aventuriers du rail New-York
 - Les aventuriers du rail Asie (extension)
 - Les aventuriers du rail Afrique (extension)
- Et très prochainement :
- Les aventuriers du rail Europe

